

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 10 avril 2026

### **Versement d'une avance de trésorerie aux éleveurs de volailles dont l'élevage a été affecté par l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène 2025-2026**

Les éleveurs de volailles (palmipèdes dont engraisseurs, gallinacés, colombinés, gibiers à plumes et cheptels reproducteurs), situés dans les zones réglementées (zones de protection, zones de surveillance) mises en place pour lutter contre l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène 2025-2026 et ayant subi des pertes économiques, pourront déposer, auprès de FranceAgriMer, une demande d'avance de trésorerie **à compter du 13 avril 2026 (14 h 00) et jusqu'au 15 mai 2026 (14 h 00)**.

Cette aide, annoncée le 23 février 2026 par la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire et financée par l'État, vise à soulager les trésoreries des exploitations affectées par un arrêt de production dans les exploitations, en raison des interdictions de mises en place et de mouvements de volailles.

Une enveloppe globale de 10 millions d'euros est affectée à ce dispositif d'avance.

Pour toute demande d'avance réalisée, une demande d'indemnisation définitive (« solde ») devra obligatoirement être déposée pour régulariser cette avance, et ce selon des conditions qui seront précisées prochainement.

Le lien vers le télé-service et l'ensemble des informations nécessaires au dépôt de la demande d'aide sont accessibles depuis le site internet de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/aides/influenza-aviaire-amont-epizootie-2025-2026-avance>

#### **Contacts presse**

FranceAgriMer  
Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38  
Mél : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)  
12 rue Henri Rol-Tanguy  
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex  
[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

## **A propos de FranceAgriMer**

Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, placé sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, FranceAgriMer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture. Il est un lieu de concertation unique entre les pouvoirs publics et les professionnels de ces filières, représentées de l'amont à l'aval dans ses instances de gouvernance. FranceAgriMer assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions et aux filières de gagner en compétitivité. L'Etablissement met en œuvre des dispositifs de soutien et de régulation des marchés et accompagne les acteurs économiques à travers le versement d'aides nationales et européennes. Il contribue à leur rayonnement à l'international en soutenant les exportateurs et l'internationalisation des filières.

Plus d'informations sur : <http://www.franceagrimer.fr>

Retrouvez-nous sur LinkedIn : [@FranceAgriMer](#)

## **Contacts presse**

**FranceAgriMer**

Tél : 01 73 30 25 38 / 01 73 30 22 54

Mél : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)